



Certifié exécutoire par le Maire comme
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 8-11-96 et de la publication
le 31-10-96
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 1996

DELIBERATION N°96/10/94

OBJET : L'Espace Jeunesse : Fixation des tarifs

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'Espace Jeunesse (anciennement Clé de Si) est aujourd'hui géré par le service municipal Sports, Loisirs, Jeunesse,

VU l'avis de la Commission des Sports, Loisirs, Jeunesse

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer les différents tarifs des activités de l'Espace Jeunesse comme indiqué en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

- 8 NOV. 1996

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY



ANNEXE

TARIFS

BAR

- * Tarif ouverture normale :
 - Boissons froides et chaudes 5,00 Frs
 - Sirop 3,00 Frs
 - Confiseries 4,00 Frs
 - Chips 3,00 Frs
- * Tarif pendant les concerts :
 - Boissons froides et chaudes 10,00 Frs
 - Cocktails de fruits 15,00 Frs
- * Tarif lors des manifestations exceptionnelles :
 - Repas sous forme de buffet 50,00 Frs
 - Sandwicherie 10,00 Frs

ACTIVITES

- * Sortie Val d'Yerres 15,00 Frs
- * Sortie Ile de France 20,00 Frs
- * Sortie exceptionnelle 50,00 Frs
- * Concert ou Spectacle à la Clé de Si
 - 30,00 Frs pour les inscrits
 - 50,00 Frs pour les non inscrits.